

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 14 Septembre 2023

- - -

Le 14 septembre 2023 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 8 septembre 2023 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mme Mathilde VÉDRUNE

Pouvoirs : -1

Nombre de conseillers en exercice : 10 **Nombre de conseillers présents : 9** **Votants : 10**

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

1.Signature des demandes d'autorisations d'exploiter pour les terrains communaux - Jacques FOUCHER

DISCUSSION

Suite au dépôt de la demande d'autorisation d'exploiter émise par Mr Tabel (déjà traitée en conseil),

Nous avons reçu par courrier recommandé une autre demande de la part du GAEC « les 3 M ». Le GAEC « Les 3 M » nous sollicite (à la demande de la DDT pour compléter leur dossier) le retour du document signé par la mairie.

Une troisième demande, Provenant du GAEC « Château Savin » a été reçue en mairie.

RAPPEL des principes émis lors de la séance du 17 juillet :

La signature de « l'information au propriétaire du dépôt d'une demande d'autorisation d'exploiter » a valeur informative et n'est pas en soit un élément définitif.

Le conseil municipal n'a pas la compétence pour juger de l'opportunité de l'attribution des terres à exploiter.

Seules, la DDT avec les instances agricoles gère la répartition des terres libres entre les agriculteurs.

De plus ces terrains sont mis à disposition de l'association foncière pastorale qui loue ces terrains aux agriculteurs.

Le président de séance propose de signer ces documents afin que le processus puisse suivre son cours au niveau des commissions en charge de ces dossiers.

Après le départ des conseillers dont la présence pourrait constituer un conflit d'intérêt, un groupe de travail a été constitué pour avancer sur ce dossier.

Ce groupe de travail est constitué de :

Gilles Bellivier /Mélanie Fages/Jacques Foucher/Claudine Lacroix/Nathalie Masbou

Emmanuel Sailly

DELIBERATIONS

La signature de « l'information au propriétaire du dépôt d'une demande d'autorisation d'exploiter » peut être assortie d'un avis, Il est proposé :

D'émettre un avis global sur les 3 demandes après analyse de la situation.

De mettre en place le processus qui nous permettra de préparer cet avis de la manière la plus transparente possible, soit :

Rencontre avec l'AFP et l'association des éleveurs

Visualisation des terrains

Rencontre individuelle des demandeurs

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 5 voix pour, 1 abstentions, 0 voix contre**

A la suite de ce travail, nous travaillerons sur l'élaboration de la position du conseil qui devra avant tout défendre les intérêts de la commune.

- Maintien du maximum d'exploitation de la commune.

- développement harmonieux de celles ci

- Accès équitable des exploitations aux terrains communaux concernés par ces demandes

La séance s'est terminée à 21h45.

A Gréalou, le 15 Septembre 2023.

La secrétaire de séance :
Mélanie Fages

Le Maire :
Michel VÉDRUNE